



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte et prévention

Question orale n° 1543

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez alerte Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la maladie incurable du chancre coloré qui se répand le long de des rives du canal du Midi. En effet, identifié sur le canal pour la première fois en 2005, le chancre coloré du platane s'est propagé au fil de l'eau obligeant VNF à abattre 693 arbres malades uniquement pour l'année 2009. Aujourd'hui il est à craindre que l'ensemble des 42 000 platanes ne soit rapidement atteint. Sans plan de sauvetage, le canal du Midi va subir inéluctablement un déclassement par l'Unesco entraînant une catastrophe, tant paysagère et esthétique, qu'économique pour toutes les régions traversées par ce dernier. D'après les études de VNF, la sauvegarde du canal passe par l'abattage des platanes et leur remplacement par des essences d'arbres plus diversifiées. Or ce plan de sauvegarde est estimé par les services techniques de VNF à 84 millions d'euros. L'abattage et le remplacement des platanes ne seront donc possibles que si l'État décide d'y mettre les moyens nécessaires. Au vu de l'urgence de la situation, il lui demande quelles mesures concrètes elle compte prendre afin de permettre au canal du Midi, véritable emblème régional et poumon économique, de garder sa splendeur d'antan.

Texte de la réponse

ABATTAGE ET REMPLACEMENT DES PLATANES BORDANT LE CANAL DU MIDI

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Perez, pour exposer sa question, n° 1543, relative à l'abattage et au remplacement des platanes bordant le Canal du Midi.

M. Jean-Claude Perez. Madame la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le Canal du Midi, avec ses 433 kilomètres de voie navigable assurant la liaison entre la Méditerranée et l'Atlantique, est non seulement une prouesse technique, mais aussi une oeuvre d'art.

Il constitue un lien tant historique qu'économique entre les populations des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, rassemblant dans une destinée commune les quatre départements et les 83 communes qu'il traverse.

Classée depuis 1996 au patrimoine mondial de l'UNESCO, cette construction unique en France attire un cinquième du tourisme fluvial de l'hexagone et emploie directement 1 900 personnes. Avec 122 millions d'euros de retombées économiques annuelles, le site est un véritable atout pour l'attractivité d'un territoire allant de Bordeaux jusqu'à Sète en passant par Carcassonne. Il a aussi des fonctions moins connues, mais pourtant essentielles : assurant l'irrigation de 40 000 hectares de terres agricoles, il limite les stress hydriques durant la saison sèche.

Propriété de l'État depuis la loi du 27 novembre 1897, le Canal du Midi a vu sa gestion déléguée à l'Office des voies navigables de France, sous la tutelle du ministère de l'écologie.

Aujourd'hui, cette extraordinaire réalisation de génie civil est gravement menacée par la maladie incurable du chancre coloré, qui se répand le long de ses rives. Identifié sur le canal pour la première fois en 2005, le chancre coloré du platane s'est propagé au fil de l'eau, obligeant VNF à abattre 693 arbres au cours de la seule année 2009. Compte tenu de la forte progression de la maladie, il est à craindre que l'ensemble des 42 000 platanes ne soient rapidement atteints, en dépit de l'adoption par VNF d'une stratégie de lutte et de prévention.

En l'absence de plan de sauvetage, le Canal du Midi subira inéluctablement un déclassement par l'UNESCO, entraînant une catastrophe tant paysagère et esthétique qu'économique pour le département de l'Aude et pour les régions traversées. Il est donc primordial que la réponse apportée par l'État soit à la mesure de l'enjeu : rapide, ambitieuse et globale.

D'après les études de VNF, la sauvegarde du canal passe par l'abattage des platanes et par la replantation d'essences plus diversifiées. À l'heure actuelle, les ressources financières de l'Office ne pourvoient qu'à l'entretien du site, sans permettre la mise en oeuvre de ce plan de sauvetage. Estimé à 84 millions d'euros, le coût de l'abattage et du remplacement des platanes ne serait supportable que si l'État décidait d'apporter les moyens nécessaires !

Madame la ministre, j'espère recevoir dès aujourd'hui de vous plus qu'un signe, une proposition à même d'apporter une solution à ce dossier pressant, et vous demande quelles mesures immédiates et concrètes vous comptez prendre pour que le Canal du Midi, emblème régional et poumon économique, garde sa splendeur d'antan et, de ce fait, son classement par l'UNESCO.

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, *ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement*. Le Canal du Midi est effectivement un ouvrage exceptionnel et admiré. C'est d'ailleurs à ce titre que l'État avait proposé, à l'invitation de VNF et des collectivités locales, de l'inscrire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette inscription, intervenue en 1996, a donné lieu au classement de sites connexes comme les rigoles d'alimentation et certains abords, évolution qui devrait se poursuivre dans les années à venir. Dans la même période, l'État a engagé et financé de très nombreuses études, en liaison avec VNF, pour préciser les conditions de gestion de ces sites classés et pour établir un programme de renforcement des protections.

C'est à travers la gestion des autorisations ministérielles de travaux au titre des sites que mes prédécesseurs ont été alertés dès 2004 des premières attaques du chancre coloré concernant les alignements de platanes, patrimoine arboré exceptionnel et emblématique qui forge aujourd'hui l'identité même du Canal du Midi.

Ces menaces réelles ont été immédiatement prises très au sérieux, tant par son gestionnaire, VNF, que par les services de mon ministère en charge de la protection des sites. Des abattages sanitaires et sélectifs ont ainsi été autorisés dans l'espoir d'enrayer la propagation de la maladie, et des replantations adaptées sont venues enrichir les alignements. En outre, des experts et les services de la recherche ont été immédiatement mobilisés pour trouver des solutions.

Aujourd'hui, c'est un coup très dur qui vient de nous être porté puisque, selon le comité scientifique mis en place, la propagation de la maladie serait plus rapide que prévu, à tel point que la destruction des alignements serait aujourd'hui inéluctable. Aussi l'État envisage-t-il, en concertation avec le gestionnaire et les collectivités locales, de signaler cette menace à l'UNESCO, en application de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, qui nous impose certaines obligations.

La méthode retenue par l'État et par VNF n'est pas en cause : ils ont su gérer au mieux, compte tenu des moyens à leur disposition, cette épidémie dont l'ampleur n'était pas prévisible. C'est désormais avec les collectivités que nous devons rechercher des solutions pour sauvegarder ce patrimoine d'exception, moteur d'une économie touristique essentielle, notamment dans la région Languedoc-Roussillon. Il ne s'agit pas seulement de décréter que l'on va changer les essences : tout un travail reste à mener sur l'identité du Canal et sur son avenir.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1543

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6383

Réponse publiée le : 29 juin 2011, page 4654

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 juin 2011